Image not found or type unknown

DETTE LOCATIVE DE 12 ANS AVEC INTERETS JUSQU EN 2018

Par **marie claude maman**, le **16/05/2018** à **15:53**

Maitre bonjour,
mon ex proprietaire est dans son droit même 12 après avoir quitté les l appartement en 2007 mais il y a eu jugementt
en 2008 auquelle je n'étais pas ni informée donc pas présente
la solution serait elle le surendettement (n ayant aucun crédit ni aucun découvert
mais je ne vois pas comment je peux assumer cette dette retraitée avec 791 euros!!!!!!!!!!!!
merci encore pour votre éclairage
MCM

Par **Visiteur**, le **16/05/2018** à **16:04**

Bonjour,
Vous n'étiez pas informée de part votre absence ou changeent d'adresse, le tribual n'y peut rien.
Vous dites par ailleurs avoir pris un avocat, laissez le travailler.

Par **youris**, le **16/05/2018** à **16:48**

bonjour,
le fait que vous ayez de faibles revenus n'interdit pas à votre créancier de faire exécuter le jugement qui vous a condamné à payer.
vous deviez savoir que vous aviez une dette de loyers qui a l'air importante vu la somme demandée.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés